

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN

(Haute-Savoie)

~~~~~

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

Le onze décembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy) et Mme RUCHE Sandrine.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 6 décembre 2023

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023,
- Affaires Générales :
  - Décisions du Maire,
  - Ouvertures dominicales 2024,
  - SYANE, transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique »,
- Affaires Financières :
  - Tennis club, subvention exceptionnelle,
  - Aménagement du pôle sportif, mission de maîtrise d'œuvre, lancement de la consultation,
  - Marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement et réfection de voirie, Attribution,
  - Tarifs communaux 2024,
  - Placement de fonds,
- Ressources Humaines :
  - Chablais Inter Emploi, renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel,
  - Création d'un poste d'agent d'entretien des Espaces Verts contractuel à temps complet,
- Intercommunalité :
  - Déploiement de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire, convention de mise à disposition de terrain(s) à titre gratuit,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### AFFAIRES GENERALES.

#### DECISIONS DU MAIRE.

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

| N° DECISION | OBJET                                                                                                                                                                                                                             | MONTANT       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 2023.124    | Achat de fournitures pour le Groupe Scolaire, validation du devis Majuscule                                                                                                                                                       | 465,00 € HT   |
| 2023.125    | Délimitation avec le domaine public des propriétés cadastrées AE 177, 320 et 321, validation du devis SELARL de géomètres-experts DPLG Trombert & Magretti                                                                        | 1 600,00 € HT |
| 2023.126    | Fourniture d'un épicea pour décoration fêtes de fin d'année, validation du devis Passion Terrasse                                                                                                                                 | 250,00 € HT   |
| 2023.127    | Annonce légale mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des locaux de l'ancien groupe scolaire et de la requalification des espaces publics du centre village, validation du bon de commande le Messenger | 269,44 € HT   |
| 2023.128    | Installation et vente de projecteurs pour la scène de l'Espace du Lac, validation du devis Reactiv8 Events                                                                                                                        | 2 737,90 € HT |
| 2023.129    | Fournitures de roues et pneus hiver pour les 2 véhicules Ford Transit, validation du devis Ford                                                                                                                                   | 1 595,84 € HT |
| 2023.130    | Achat de fournitures pour le groupe scolaire, validation des devis Majuscule                                                                                                                                                      | 214,43 € HT   |
| 2023.131    | Déplacement de la haie pour élargissement de la rue des Pêcheurs, validation du devis Chatel Paysage                                                                                                                              | 8 109,90 € HT |
| 2023.132    | Réalisation d'une peinture murale pour les toilettes de la plage, validation du devis Corium Prod                                                                                                                                 | 2 300,00 HT   |
| 2023.133    | Cours de voile pour les CE2, validation du devis Base Nautique de Sciez                                                                                                                                                           | 2 108,00 € HT |
| 2023.134    | Fournitures pour le groupe scolaire, validation des devis Majuscule                                                                                                                                                               | 114,59 € HT   |
| 2023.135    | Remplacement du moteur du store extérieur d'une fenêtre de la Mairie, validation du devis Grivel                                                                                                                                  | 458,00 € HT   |
| 2023.136    | Réparation du volet roulant salle des Hutins, validation du devis Grivel                                                                                                                                                          | 488,00 € HT   |
| 2023.137    | Décapage, aspiration et métallisation des sols de la salle des sports de l'Espace du Lac, validation du devis Léman Nettoyage Services                                                                                            | 635,00 € HT   |

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle :

- Interroge sur la peinture murale pour les toilettes de la plage. Mme le Maire présente le projet et précise que la peinture sera réalisée par 2 artistes : Sebos & Gérald Gantin.
- Est étonnée du décapage et métallisation des sols de la salle des sports de l'Espace du lac, car il semble que les sols soient en très bon état. Mme JACQUIER Christine précise que cet entretien doit être réalisé tous les ans mais qu'exceptionnellement cela n'a pas été fait l'an dernier.

M. SAPPEY Jean-Louis souhaite avoir des précisions en ce qui concerne la délimitation avec le domaine public des propriétés cadastrées AE 177, 320 et 321. M. VESIN Jean-Paul précise qu'à l'endroit où la route Impériale est plus large, elle n'est plus située sur le domaine public mais chez des riverains. Aussi, suite à cette délimitation, une régularisation foncière interviendra.

M. GALLAY Joël présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelle A316, Les Savoyances Est,
- Parcelles AI127 et AI189, 353 chemin des Buissons,
- Parcelles AN87 et AN206, 2 route du Port de Sechex.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le Conseil Municipal.

#### **DELIBERATION N° 087/2023**

##### **OUVERTURES DOMINICALES 2024.**

Mme le Maire rappelle que la réglementation relative à la dérogation accordée par le Maire au repos dominical, prévue à l'article L.3132-26 du code du travail et issue de la loi Macron, prévoit que le Conseil Municipal doit valider, avant le 31 décembre, la liste des dimanches d'ouverture, dans la limite de 12 dimanches maximum pour l'année.

*Mme JACQUIER Jennifer intervient pour souligner que 6 dimanches en 2024 sont fixés en fin d'année et que c'est compliqué à cette période de l'année pour les femmes seules et les étudiants. Mme le Maire précise que ces dates sont proposées par Thonon Agglomération suite aux souhaits émis des commerçants.*

VU l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération », en date du 28 novembre 2023,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 voix contre (Mme JACQUIER Jennifer) :

- EMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail les dimanches suivants, pour l'année 2024 :
  - 14 janvier 2024
  - 21 janvier 2024
  - 26 mai 2024
  - 16 juin 2024
  - 30 juin 2024
  - 07 juillet 2024
  - 24 novembre 2024
  - 01 décembre 2024
  - 08 décembre 2024
  - 15 décembre 2024
  - 22 décembre 2024
  - 29 décembre 2024
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

#### **DELIBERATION N° 088/2023**

##### **SYANE, TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET NUMERIQUE ».**

Mme le Maire rappelle la délibération n° 064/2022 du 17 octobre 2022 relative à l'adhésion de la Commune au service de conseil en énergie.

Elle rappelle que le SYANE ne peut intervenir que dans le cadre de compétences qui lui ont été transférées par les communes.

Elle précise que suite à une évolution réglementaire, le SYANE a adopté de nouveaux statuts, approuvés le 8 décembre 2022. Une compétence particulière a été créée « contribution à la transition énergétique et numérique ».

Aussi, pour pouvoir bénéficier du service de conseil en énergie, la commune doit transférer la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE.

Le transfert de cette compétence ne modifie en rien les termes de l'accord relatif au service de conseil en énergie. Aucune cotisation supplémentaire ne sera demandée et la commune ne sera dessaisie d'aucune prérogative. Le SYANE sera autorisé par la commune à apporter sa contribution dans ce domaine global des énergies et du numérique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du SYANE du 8 décembre 2022 portant réforme de ses statuts,  
Considérant la volonté de la commune,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de transférer la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique »,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence susmentionnée.

#### **AFFAIRES FINANCIERES.**

**DELIBERATION N° 089/2023**

**TENNIS CLUB, SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

M. BOURDIN Florian sort de la salle.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les terrains supportant les courts de tennis ainsi que les vestiaires ont été vendus au Crédit Mutuel Aménagement Foncier. Les locaux ont été libérés en juillet 2023.

L'activité sportive de l'association Tennis Club, est donc actuellement en sommeil.

Cependant, l'association a eu une activité de septembre 2022 à juillet 2023. Des cours de tennis ont été délivrés mais aucun tournoi n'a pu être organisé.

Aussi, l'association sollicite la Commune pour une subvention d'équilibre d'un montant de 2 500,00 € (2 salaires du professeur de tennis n'ont pas pu lui être versés).

*M. VIOU Rémy rappelle qu'une subvention d'un montant de 4 500,00 € avait été attribué en début d'année et précise que ce montant risquait de ne pas être suffisant.*

*M. RIMET Frédéric demande pourquoi l'association est déficitaire sachant que l'activité est à l'arrêt.*

*M. VIOU Rémy précise que l'association vit avec les tournois. Le fait de ne pas avoir pu en organiser pose un problème de trésorerie.*

Entendu l'exposé de Mme le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500,00 € à l'association Tennis Club.

M. BOURDIN Florian rentre dans la salle.

## DELIBERATION N° 090/2023

### AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF, MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE, LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Mme le Maire rappelle le souhait de créer un pôle sportif aux Hutins et présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement général ainsi que l'étude de faisabilité réalisée.

Ce pôle sportif comprendra :

- 3 terrains de padels fermés avec un local de stockage et des vestiaires,
- 3 terrains de tennis extérieurs avec un club house,
- Un parking.

Afin de mener à bien ces travaux de rénovation, il est nécessaire de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre. Mme le Maire précise qu'une phase d'échange plus fine va être entamée avec le Tennis Club et la Fédération.

*Mme BOLE-FEYSOT Isabelle demande quel type de toilettes sont prévues. Mme le Maire précise que normalement ce seraient des toilettes classiques mais que pour le moment, ce n'est pas défini.*

*Mme le Maire précise que beaucoup de terre végétale sera retirée pour d'une part être stockée et d'autre part répartie afin de modeler le terrain en partie basse ainsi qu'en partie haute. Mme JACQUIER Jennifer alerte sur les potentielles personnes qui pourraient venir se servir en terre végétale.*

*Mme JACQUIER Jennifer soulève la problématique du stationnement avec le skate-park et les tournois de football. Mme le Maire précise qu'il sera possible d'étendre le parking.*

*M. SAPPEY Jean-Louis est étonné des quantités approximatives énoncées dans l'estimation. M. VESIN Jean-Paul précise qu'à ce stade, les chiffres ne sont effectivement pas étoffés. Cela donne une idée du projet global.*

*M. SAPPEY Jean-Louis demande si une jonction avec les Hutins est prévue. Mme le Maire précise qu'un cheminement est matérialisé.*

Entendu l'exposé de Mme le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la création du pôle sportif aux Hutins,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

## DELIBERATION N° 091/2023

### MARCHE A BONS DE COMMANDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REFECTION DE VOIRIE, ATTRIBUTION.

M. VESIN Jean-Paul expose qu'une consultation a été lancée, le 10 octobre 2023, sur la plateforme MP74, pour un marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement et réfection de voirie. La remise des plis était fixée au 10 novembre 2023.

Il est précisé que la durée du marché est de 36 mois, pour un montant maximum de commande de 200 000,00 € HT.

Les critères d'attribution étaient les suivants : valeur technique (60 %) et prix (40 %).

Trois entreprises ont adressé une offre.

Il présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres.

*Mme BOLE-FEYSOT Isabelle demande le coût de cette maîtrise d'œuvre. M. VESIN Jean-Paul précise que ce marché est un marché à bons de commande. Le coût final dépendra des travaux engagés.*

Mme JACQUIER Jennifer demande s'il n'était pas possible de favoriser l'entreprise la plus proche. M. VESIN Jean-Paul précise que l'une des entreprises est à Epagny et l'autre à Fillinges. Il y a très peu d'écart en distance. Ce qui fait la différence entre ces deux entreprises est la note prix. Mme BOLE-FEYSOT ainsi que M. RIMET Frédéric souhaiteraient qu'à l'avenir un critère environnemental et sociétal soit pris en compte, dans la notation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier le marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement et réfection de voirie à l'Entreprise ATGT Ingenierie, 74370 EPAGNY METZ-TESSY, mieux disante,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

#### DELIBERATION N° 092/2023

#### TARIFS COMMUNAUX 2024.

M. VIOUOT Rémy rappelle au Conseil Municipal, les tarifs communaux 2023. Il propose de les augmenter d'environ 5%, à l'exception :

- Des tarifs des concessions diverses et notamment du chalet Plage du Champ de l'Eau. Ce chalet était précédemment mutualisé, or ce n'est plus le cas.
- Des tarifs du Port Chantrell.

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle demande des précisions sur le chalet Plage des Recorts. VIOUOT Rémy précise que la Commune est propriétaire du terrain et non du chalet.

En réponse à Mme JACQUIER Jennifer, le chalet utilisé pour les festivités, plage des Recorts, appartient à la Commune. Mme JACQUIER Jennifer demande le prix de la location d'un chalet dans le privé. Le montant demandé pour la location du chalet plage du Champ de l'Eau n'est pas prohibitif. Mme le Maire précise que ce chalet a été mis à disposition gratuitement et ce pendant de nombreuses années. Mme JACQUIER Jennifer précise qu'à cette période le chalet était mutualisé.

M. RIMET Frédéric est étonné d'une augmentation de 5% sachant que l'inflation dépasse 7%. Mme le Maire précise que les augmentations ont été calculé à la marge.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les tarifs communaux suivants pour l'année 2024 :

#### . Bibliothèque municipale

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| . Abonnement Adulte :         | 15,50 € |
| . Abonnement Jeunes -16 ans : | 6,50 €  |
| . Abonnement Etudiant :       | 6,50 €  |
| . Carte familiale :           | 24,50 € |
| . Abonnement « Vacances » :   | 12,50 € |

#### . Cimetière – Concession

|                                 | 15 ans   | 20 ans   | 30 ans   |
|---------------------------------|----------|----------|----------|
| . Pleine terre 2 m <sup>2</sup> | 165,00 € | 221,00 € | 331,00 € |
| . Caveau 3,12 m <sup>2</sup>    | 331,00 € | 441,00 € | 662,00 € |
| . Columbarium                   | 221,00 € | 298,00 € | 441,00 € |

#### . Concessions diverses

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| . Plage des Recorts (chalet) :  | 48,00 € le m <sup>2</sup> |
| . Chalet Plage Champ de l'Eau : | 500,00 € pour la saison   |
| . Terrasse :                    | 47,00 € le m <sup>2</sup> |
| . Véranda :                     | 70,00 € le m <sup>2</sup> |
| . Prestataires nautiques :      | 15,00 € le m <sup>2</sup> |

- . Emplacements de bateaux, port Chantrell
- . 1ère catégorie (anneaux 38 à 49) : 368,00 €
- . 2ème catégorie (anneaux 1 à 37 et A, B, C et D) : 525,00 €
- Pour les non-résidents, ces tarifs sont majorés de 100,00 €.
  
- . Emplacements taxis, parking des Pêcheurs : 150,00 €

#### **DELIBERATION N° 093/2023**

##### **PLACEMENT DE FONDS.**

M. VIOUT Rémy rappelle au Conseil Municipal la délibération n°050/2023 portant sur le placement des fonds de l'aliénation de la parcelle AO86 (ancien terrain de football stabilisé) pour un montant de 1 500 000,00 € et d'une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Compte tenu que les travaux communaux sont pour partie encore au stade de l'étude, il propose au Conseil Municipal de renouveler le placement pour une durée de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L.1618-2 et R.1618-1,

Ayant entendu l'exposé de M. VIOUT Rémy,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le placement des fonds provenant de l'aliénation de la parcelle AO86 (ancien terrain de football stabilisé) pour un montant de 1 500 000,00 € et d'une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- DECIDE de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès du Trésor dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance.
  - Les taux d'intérêts sont fixés par l'agence France Trésor en début de chaque mois.
  - Un retrait anticipé est possible à tout moment et pour le montant total, sans pénalité. Le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

*M. VIOUT Rémy répond à la question précédemment posée de Mme PRUD'HOMME Céline et précise qu'il n'est pas possible de choisir l'opération qui sera financée par le placement à court terme.*

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### **DELIBERATION N° 094/2023**

##### **CHABLAIS INTER EMPLOI, RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL.**

M. VESIN Jean-Paul informe qu'afin de remplacer des agents en arrêt de travail, Chablais Inter Emploi a été sollicité. En effet, cette association a mis à disposition rapidement des agents pour notamment le remplacement des ATSEM ou d'agents techniques.

Cette association, loi 1901, a pour but d'offrir des activités salariées aux personnes privées d'emploi :

- Pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle,
- Pour organiser des actions en vue de préparer leur retour à l'emploi,
- Pour apporter tout concours à la mise en place d'actions conduites par d'autres partenaires en vue de faciliter le retour au travail.

Le tarif horaire est fixé à 22,50 euros.

Mme JACQUIER Jennifer demande le montant qui était appliqué l'an dernier. Il est répondu 21,50 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat de mise à disposition de personnels, proposé par l'Association CHABLAIS INTER EMPLOI,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

#### **DELIBERATION N° 095/2023**

#### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET.**

M. VESIN Jean-Paul expose qu'actuellement une personne est employée en tant qu'agent d'entretien contractuel des espaces verts. Le contrat de cette personne n'est pas renouvelé. Aussi, M. VESIN Jean-Paul propose le recrutement d'une autre personne.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel, qui exercera des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts aux services techniques, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dû aux nouveaux aménagements paysagers du groupe scolaire, qui étaient entretenus durant ces dernières années par une entreprise privée, de la Via Rhône et du réaménagement de l'esplanade l'Espace du Lac,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi non permanent à temps complet, d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à l'entretien des espaces verts, pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.
- CHARGE Mme le Maire de procéder à sa nomination.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

#### **INTERCOMMUNALITE**

#### **DELIBERATION N° 096/2023**

#### **DEPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN APPORT VOLONTAIRE, CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN(S) A TITRE GRATUIT.**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transféré à Thonon Agglomération.

Mme le Maire précise la volonté de la Commune de développer sur son territoire une collecte d'ordures ménagères en point d'apport volontaire.

Mme le Maire précise qu'actuellement une zone est définie en point d'apport volontaire, chemin de sur les Bois. Au total, 7 conteneurs ont été installés : 3 ordures ménagères, 3 emballages et 1 verre.

Elle présente la convention de mise à disposition de terrain(s) à titre gratuit ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières applicables aux installations de collecte des déchets ménagers sur l'emprise du bénéficiaire.

Mme JACQUIER Christine précise que le camion de collecte ne peut actuellement pas passer car la convention n'est pas signée.

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle estime que les conteneurs sont mal répartis. A l'heure actuelle, l'installation de 3 conteneurs d'ordures ménagères paraît surdimensionnée. De plus, pour l'entretien, le choix du revêtement autour, type gravier, est à réfléchir. Mme le Maire précise que les conteneurs sont déjà en place mais indique que les remarques seront remontées à Thonon Agglomération.

Sur demande de Mme JACQUIER Jennifer, Mme le Maire précise que le choix de l'installation de conteneurs semi-enterrés a été fait conjointement entre Thonon Agglomération et le Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain(s) à titre gratuit pour l'implantation et l'usage des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés, jointe en annexe.

#### QUESTIONS DIVERSES.

Mme JACQUIER Christine rappelle au Conseil Municipal que les collectes des ordures ménagères ont lieu, sur la Commune, les mardi et samedi matin. Suite à interrogation de Thonon Agglomération, elle précise qu'il sera possible de réduire la collecte à un seul passage, à l'automne 2024 car les contrats sont déjà en cours.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Mme JACQUIER Jennifer demande où en sont les recrutements pour les postes :

- D'Adjoint Technique. Mme le Maire précise qu'une femme a été recrutée. Elle avait travaillé aux services techniques en job d'été ainsi que dans d'autres collectivités, elle commencera le 1<sup>er</sup> mars 2024.
- D'ASVP. Mme le Maire précise que 2 entretiens auront lieu semaine prochaine.
- D'Adjoint Administratif. Mme le Maire précise que des entretiens pourraient avoir lieu avant la fin de l'année.

Mme JACQUIER Jennifer expose le problème du marquage au sol, chemin du Pré Biollat. La peinture noir appliquée sur l'ancien marquage s'enlève. Mme JACQUIER Christine l'informe qu'un panneau clignotant sera installé prochainement pour mieux signaler la priorité.

Mme JACQUIER Jennifer informe le Conseil Municipal que l'animation « Noël à Anthy », de samedi, a reçu un très grand succès. Des animations ont eu lieu à la Médiathèque et elle signale que la porte grince. Elle demande s'il serait possible de faire quelque chose.

Mme JACQUIER Jennifer demande où se sont installés les gens du voyage suite à leur mouvement. Mme JACQUIER Christine précise que 4 caravanes se sont installées sur le parking de Fleurs et Plantes du Lac, vendredi mais sont reparties dans la soirée. M. VESIN Jean-Paul précise que la Commune ne dispose pas à l'heure actuelle de terrain. 5 emplacements ont cependant été identifiés. Des discussions ont lieu avec Thonon Agglomération pour une future matérialisation sur le PLUi.

Mme JACQUIER Jennifer rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil avait décidé de modifier le règlement de location des salles, notamment interdire le stationnement des véhicules sur le parvis de l'Espace du Lac. Elle précise que lors du repas des aînés, des véhicules étaient pourtant stationnés. Mme le Maire souligne le fait que les stationnements PMR n'étaient pas suffisants et qu'effectivement des véhicules, transportant des personnes à mobilité réduite, étaient stationnées sur le parvis.

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle fait part de son étonnement suite à sa lecture de l'Anthy Mag et plus précisément de la tribune libre. En effet, les élus de l'opposition ont fait part du peu de communication sur les dossiers en cours. Mme BOLE-FEYSOT Isabelle leur demande les changements qu'ils auraient à proposer. Mme JACQUIER Jennifer précise que bien que la rentrée scolaire ait eu lieu, il n'y a pas eu de retour en commission scolaire, la dernière commission scolaire ayant eu lieu au mois de juillet. Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie précise être régulièrement à l'école mais qu'elle n'a pas forcément communiqué à ce sujet. Mme le Maire précise qu'en Conseil Municipal, des points d'information sont donnés et que des commissions municipales ont lieu. Mme PRUD'HOMME Céline est étonnée de cette remarque car pour le Conseil Municipal Jeunes, elles n'étaient que 2 personnes à s'en être occupées pendant 2 ans, bien que de l'aide ait été demandée. M. VACHERAND Jean-Pierre estime que ce type d'article est contre-productif et demande à ce qu'une liste de points soit établie par les élus de l'opposition, pour lesquels, ils estiment ne pas être informés. Mme MESSAMER Vanessa souligne qu'il est tout à fait possible de poser des questions sans qu'il y ait une réunion. Mme DETRAZ Viviane demande le fonctionnement de l'ancienne équipe. Mme JACQUIER Jennifer explique que des réunions, ouvertes à tous, avaient lieu toutes les semaines. M. VESIN Jean-Paul souligne que les élus de l'opposition de l'ancienne équipe n'auraient sûrement pas la même analyse. Mme JACQUIER Jennifer précise que M. VULLIEZ était très régulièrement présent. Mme le Maire estime qu'à l'avenir il faut plutôt communiquer au lieu de laisser sous-entendre une mésentente délétère. Mme JACQUIER Jennifer souhaiterait avoir des points d'étape sur les dossiers en cours. Mme PRUD'HOMME Céline est étonnée car les élus de l'opposition sont dans les commissions donc sont informés, comme chaque conseiller.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H10.

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN  
(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

FEUILLET DE CLÔTURE

Nombre de Conseillers :

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 19 |
| - présents    | 17 |
| - absents     | 02 |
| - votants     | 18 |
| - procuration | 01 |

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Date de la convocation  | 06/12/2023 |
| Date de la séance       | 11/12/2023 |
| Nombre de délibérations | 10         |

Liste récapitulative des délibérations :

- 087/2023 : Ouvertures dominicales 2024 (11.12.2023/01),
- 088/2023 : SYANE, transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique » (11.12.2023/02),
- 089/2023 : Tennis club, subvention exceptionnelle (11.12.2023/03),
- 090/2023 : Aménagement du pôle sportif, mission de maîtrise d'œuvre, lancement de la consultation (11.12.2023/04),
- 091/2023 : Marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement et réfection de voirie, Attribution (11.12.2023/05),
- 092/2023 : Tarifs communaux 2024 (11.12.2023/06),
- 093/2023 : Placement de fonds (11.12.2023/07),
- 094/2023 : Chablais Inter Emploi, renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel (11.12.2023/08),
- 095/2023 : Création d'un poste d'agent d'entretien des Espaces Verts contractuel à temps complet (11.12.2023/09),
- 096/2023 : Déploiement de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire, convention de mise à disposition de terrain(s) à titre gratuit (11.12.2023/10).

Membres présents à la séance :

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOU Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Signatures :

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIOU



Le Maire,  
Isabelle ASNI-DUCHENE

